

Prairies subhalophiles (1410) - 7,48 ha

Prairies subhalophiles à Juncus gerardii (1410-3)

Cet habitat se développe sur des sols correspondant à **d'anciens schorres** colmatés argileux à argilo-limoneux, plus ou moins enrichis en débris coquilliers marins. Ce **substrat, plus ou moins riche en sel**, est **gorgé d'eau en hiver** et peut présenter des fentes de **dessiccation en période estivale**. En hiver, ce type d'habitat subit des **inondations régulières** au moment des crues. L'habitat est cantonné sur le site à l'ancien polder du Grand Loc'h, qui n'est plus soumis à l'influence de la marée mais où le sol, dans certaines dépressions topographiques, a conservé une légère teneur en sel. Il s'agit de **prairies naturelles inondables**, ayant l'aspect de prairies de fauche correspondant à une végétation herbacée moyenne à haute, à fort recouvrement.



Figure 1 : Prairies à jonc de Gérard (Cliché JP Ferrand)

Cet habitat est dominé floristiquement et physionomiquement par les graminées, les joncacées et les cypéracées de petite taille. La variabilité écologique est liée :

- aux **prairies de fauche** mésophiles : association à trèfle maritime et œnanthe à feuilles de Silaus ;
- aux **prairies pâturées** : association à laïche divisée et ray-grass pérenne ;
- aux **prairies méso-hygrophiles** : association à renoncule à feuilles d'ophioglosse et œnanthe fistuleuse ; association à vulpin bulbeux et jonc de Gérard ;
- aux **zones de piétinement** : association à renoncule à feuilles d'ophioglosse et menthe pouillot ; association à plantain majeur et trèfle résupiné.

Ce type d'habitat imprime l'originalité des paysages des prairies inondables des marais maritimes et des basses vallées soumises aux inondations régulières en périodes de grandes marées ; il possède une très grande valeur paysagère et patrimoniale.

Les menaces potentielles sur le site sont le **drainage** des parcelles à des fins agricoles (maïsculture...) ; **engraissement des prairies** ; **surpâturage**. Les modes de gestion recommandés sont un **pâturage de type extensif**, parfois associé à une fauche annuelle ou une fauche seule correspondant aux modes de gestion classiques dont dépend le maintien de ce type d'habitat.

Il est préconisé de réaliser une **fauche tardive** de ces prairies (première ou deuxième quinzaine de juin) pour éviter de favoriser certaines espèces vivaces et pour permettre aux espèces annuelles de renouveler leurs stocks de graines. Toute opération de **remblaiement ou de drainage** ainsi que tout labour et mise en culture sont à proscrire. Le surpâturage, le piétinement excessif associé et la fertilisation sont à limiter. La gestion par le pâturage et la fauche, pratiquée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, est favorable au maintien de cet habitat.